



DECISION N°009/C-MENGANG/SG/CIPM-MG/2023 Portant attribution d'une Lettre-Commande

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MENGANG DECIDE :

- Vu la Constitution ;
- Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 08 Mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commission de Passation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 Mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 08 Mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 2001/048 du 23 Février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu le Décret N°95/082 du 24 Avril 1995 portant création de la Commune de Mengang ;
- Vu l'Arrêté N°000214/A/MINDDEVEL DU 05 MARS 2020 constatant l'élection du Maire et des Adjointes au Maire à l'issue du Scrutin Municipal du 09 Février 2020 dans la Commune de Mengang, Département du Nyon et Mfoumou, Région du Centre ;
- Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 Juin 2012 relative à la Passation et au Contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Considérant le Dossier d'Appel d'Offre National Ouvert N°007 /AONO/CIPM-C-MG/2023 DU 23/01/2023
- Vu la lettre de proposition rapport d'attribution N° 010/LP/CIPM-2023 du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés de la Commune de MENGANG du 17 MARS 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : les travaux d'aménagement de la gare routière dans la Commune de Mengang, département du Nyon et Mfoumou, région du Centre.

Dossier D'Appel d'Offre National Ouvert N°003	Nom et Adresse	Montant Final de la Lettre-Commande TTC en FCFA	Observations
N°003/AONO/C-MENGANG/CIPM-MG/2023 DU 02/03/2023	Eis WUDIS	24 700 000	RETENUE

Article 2 : La présente Décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

le 03 mai 2023

(Signature)
LE MAIRE



Ampliations:
- PREFET / NM / Akga
- ARMP / CE
- DMAP/NM/ Akga
- DRT
- CIPM-MG / Mengang
- AFFICHAGE
- Archives/Chrono